



Service  
de l'Information  
Aéronautique

DSNA



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97  
e-mail : [sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr](mailto:sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr)  
Internet : [www.sia.aviation-civile.gouv.fr](http://www.sia.aviation-civile.gouv.fr)

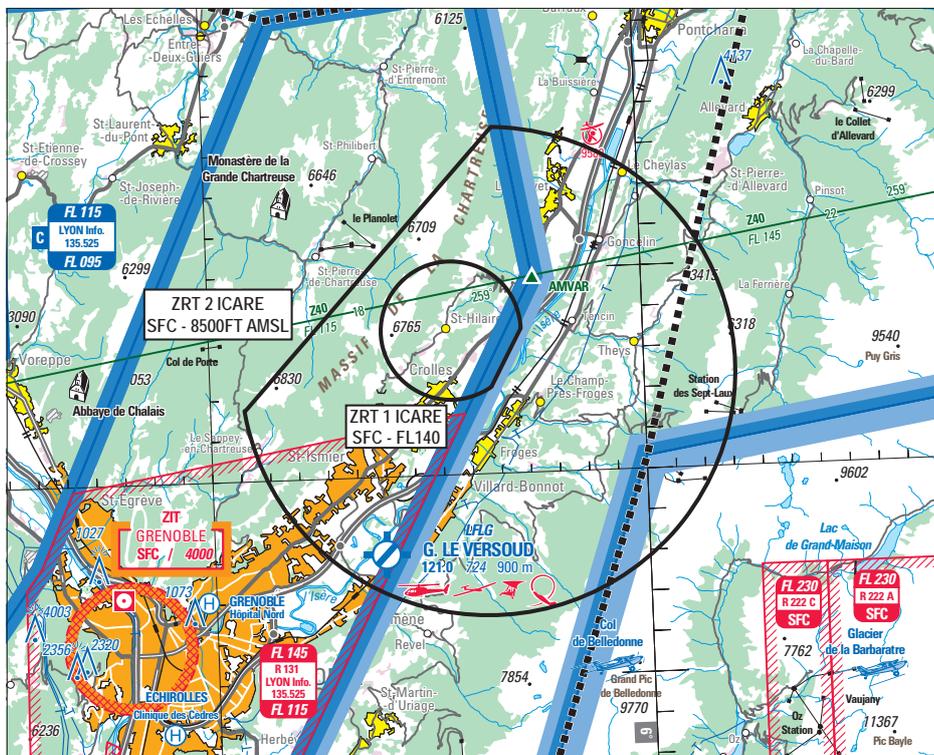
**SUP AIP 172/18**

Date de publication : 23 AUG

**Objet** : Création de 2 zones réglementées temporaires (ZRT) à l'occasion de la manifestation «Coupe Icare 2018» dans la région de Grenoble (FIR : Marseille LFMM)

**En vigueur** : Du 20 au 23 septembre 2018

Lieu : FIR : Marseille LFMM - AD : Grenoble le Versoud LFLG



#### ACTIVITÉ

Voltige, PUL, ULM, parachutages, montgolfières, hélicoptères, aéromodèles. Patrouille de France et Alpha jet solo display

#### DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

##### Activable

ZRT 1 :  
20, 21, 22, 23 septembre : 0500-1900  
ZRT 2 :  
20, 21 septembre : 1500-1630  
22 septembre : 1400-1630  
23 septembre : 1400-1530

#### INFORMATION DES USAGERS

Marseille Info : 124.500 MHz  
Lyon Info : 135.525 MHz  
Grenoble le Versoud : 121.000 MHz

#### STATUT

Zones réglementées temporaires (ZRT) qui se substituent aux portions des espaces aériens avec lesquels elles interfèrent.

#### SERVICES RENDUS

Information de vol et d'alerte

#### CONDITIONS DE PENETRATION

CAG et CAM : contournement obligatoire pendant l'activité sauf :

- les aéronefs participant à la manifestation, après accord du directeur des vols, tél : 06.72.99.10.68 ;
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement de la zone n'est pas compatible avec ces opérations après coordination préalable avec le directeur des vols, tél : 06.72.99.10.68.

#### LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES

##### ZRT 1 ICARE

45°18'32" N, 005°55'47" E  
45°17'07" N, 005°54'42" E  
arc horaire de 1.7 Nm de rayon centré sur 45°18'32" N, 005°53'22" E  
45°18'32" N, 005°55'47" E  
(cercle tronqué au niveau de l'autoroute A 41)

SFC / FL 140

##### ZRT 2 ICARE

45°16'44.40" N, 005°46'11.48" E  
45°23'29.47" N, 005°55'00.01" E  
arc horaire de 6.00 Nm de rayon centré sur 45°17'30.37" N, 005°54'36.51" E  
45°16'44.40" N, 005°46'11.48" E

SFC / 8500 ft AMSL

#### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- 1 - Le plancher de l'airway AWY Z40 entre les points AMVAR et OSMAS est relevé au FL145.
- 2 - L'attention des aéronefs ne participant pas à la manifestation est attirée sur le respect des consignes suivantes :
  - Parapentes, deltaplanes et ULM para moteurs, décollage à pied uniquement sur site de St Hilaire : consignes figurant sur les panneaux « Informations pilotes 2018 » disposés sur les zones de décollages et d'atterrissage ainsi que devant l'office du tourisme de Saint Hilaire du Touvet;
  - ULM sur roues : piste temporaire de Lumbin ouverte uniquement le samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018 et sur accord préalable de la direction des vols, tél 06.07.03.80.88 et fréquence radio 128.700 MHz ;
  - Hélicoptères : DZ (Drop Zone) temporaire de Lumbin ouverte uniquement le samedi 22 et dimanche 23 septembre 2018 et sur accord préalable de la direction des vols, tél: 06.07.03.80.88 et fréquence radio 128.700 MHz
- 3 - L'aérodrome de Grenoble le Versoud LFLG sera fermé pendant les créneaux d'activation de la ZRT 2.

#### ORGANISME A CONTACTER

ZRT 1 : Directeur des vols : 06.72.99.10.68  
ZRT 2 : Directeur des vols : 06.83.24.72.42